DROITS D'INSCRIPTION à REGLER PAR LES ETUDIANTS ETRANGERS ou PROVENANT DE l'ETRANGER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Les droits d'inscription universitaires sont annuels et fixés chaque année par le Conseil des Ministres. Ils varient selon le diplôme préparé. **Les tarifs affichés sur cette page sont ceux qui se sont appliqués <u>en 2023-2024.</u>**

Les chiffres ne seront officiellement publiés que cet été. Mais les tarifs des frais de scolarité à payer par les étudiants pour la prochaine rentrée universitaire seraient approximativement les suivants:

FACULTES/PROGRAMME	ETUDIANTS ETRANGERS ou PROVENANT DE l'ETRANGER NOUVEAUX INSCRITS(MONTANT ANNUEL TRY)
FACULTE D'INGENIERIE ET DE TECHNOLOGIE	
1-Département de Génie Informatique	30.000,00
2- Département de Génie Industriel	30.000,00
FACULTE DE DROIT	30.000,00
FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES	
1-Département des Relations Internationales	25.000,00
2- Département de Gestion	25.000,00
3- Département d'Economie	25.000,00
4- Département de Sciences Politiques	25.000,00
FACULTE DES SCIENCES ET LETTRES	
1- Département de Philosophie	25.000,00
2- Département de Sociologie	25.000,00
3- Département de Littérature et Linguistique Comparées	25.000,00
4- Département de Mathématiques	30.000,00
FACULTE DE COMMUNICATION	25.000,00